



N°18 - OCTOBRE 2024

OPALIM
ORGANISATION
DES PRODUCTEURS
ASSOCIÉS DU LIMOUSIN

CONTACT ELEVAGE

LE JOURNAL DES ADHÉRENTS



MALADIES RESPIRATOIRES

La 2^{ème} cause de mortalité
chez les veaux non sevrés

Pages 11 à 13

Spécial bâtiment :

Comment assainir un bâtiment d'élevage ?
Un bâtiment réfléchi pour la santé
et le confort de mes animaux.

Pages 4 à 10



CHAROLLES :
retour sur une
journée au top !!

Page 3

www.opalim.org



Chères adhérentes, chers adhérents,

Au lendemain du concours national Limousin en Creuse, et du Sommet de l'élevage il est important pour moi, d'affirmer à nouveau que l'expertise en reproduction et en génétique bovine et ovine est une des clés de voûte essentielle de l'élevage. C'est pourquoi je tiens à vous rappeler qu'une des priorités d'OPALIM reste de se doter des compétences toujours plus pertinentes sur le sujet, en son sein directement ou grâce à des partenariats judicieux.

En effet, nous pouvons être fiers au sein de notre association de la qualité du travail des éleveurs sélectionneurs adhérents et de l'excellence des animaux produits. Et nous devons faire tout ce qui est possible pour la mettre en avant et la rendre accessible à chacun des adhérents.

C'est d'ailleurs pour poursuivre notre accompagnement dans ce développement génétique que nous nous sommes rendus à Charolles, techniciens et éleveurs pour prendre part à ce rendez-vous de la race mouton charollais (à retrouver en page 3).

De même il est aussi évident pour nous de mettre en avant la qualité génétique de nos éleveurs bovins, et si en raison des épidémies sanitaires actuelles, nous avons préféré ne pas réaliser de vente de mâles reproducteurs cet automne, nous espérons pouvoir la réaliser dès le printemps 2025, si les conditions sanitaires redeviennent favorables, et en présentiel sur une ferme d'un de nos éleveurs sélectionneurs et vous permettre alors, vous adhérents, d'accéder à des animaux de qualité.

Cette vente sera même l'occasion d'échanger sur d'autres sujets tout aussi essentiels pour l'élevage, à travers une conférence sur l'alimentation et la conduite sanitaire des animaux, qu'animer notre vétérinaire Marion AMIGOU.

Ces deux derniers axes forment avec l'expertise de la reproduction, les 3 piliers nécessaires à la réussite en élevage. Et Opalim se doit de vous apporter tous les éléments nécessaires à cette maîtrise dans vos élevages.

Les contraintes sanitaires et climatiques inédites de cette année, nous obligent nous éleveurs à anticiper encore plus nos pratiques (nutrition, sanitaire, reproduction), et les techniciens d'Opalim sont là pour nous accompagner.

Projetons nous, alors, avec espoir sur des périodes à venir plus sereines qui permettront le renouveau de nos productions, et pour lequel chaque collaborateur d'OPALIM donnera le meilleur pour vous épauler.

Patrick BLANC
Président d'OPALIM

SOMMAIRE

Actu & Evénements

Charolles : retour sur une journée au top !!..... P 3

Pas de vente repro pour cette automne..... P 3



Services & techniques

« Curage... Nettoyage ! Désinfection ? » : Comment assainir un bâtiment d'élevage ? P 4

Un bâtiment réfléchi pour la santé et le confort de mes animaux, gage de performances P 7



Maladies respiratoires : La 2ème cause de mortalité chez les veaux non sevrés..... P 11

Actualités FCO et MHE P 14

COMMERCE DE BESTIAUX

SARL MAPAS NEGOCE

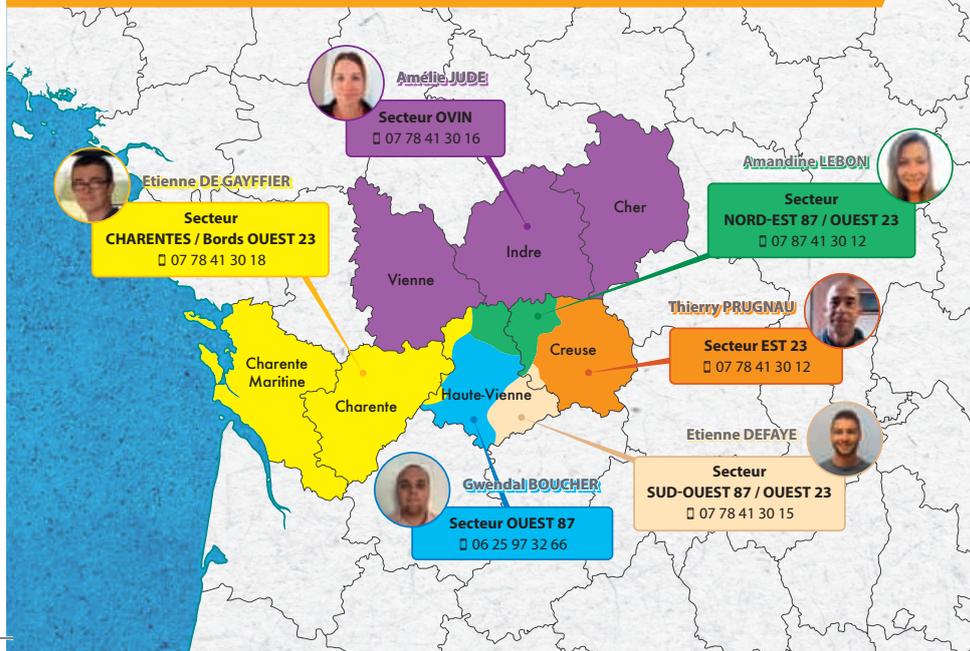
7 CHEMIN DU GOT
LA CHAISE
16220 VOUTHON

Tél : 06.07.55.74.51
05.45.23.12.51



sarl.mapas@wanadoo.fr

Réorganisation des secteurs d'Opalim



Responsable de la publication : Patrick BLANC

Responsables de la rédaction, Secrétaires de rédaction : Guillaume GAYAUD et Sophie BETOULLE

Rédacteurs de ce numéro : Marion AMIGOU, Amélie JUDE, Guillaume THOMAS et Guillaume GAYAUD.

Impression : Atelier Graphique - 05 55 50 68 22 - LIMOGES

Crédits Photos : OPALIM, Atelier Graphique, Adobe Stock
Crédit photo page 10 : sharon-co-images sur Unsplash

OPALIM : 2 Avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL - 87017 LIMOGES Cedex 1
05 87 50 42 30 - www.opalim.org

Imprimé à 1 400 exemplaires - Prix du numéro : 3 euros

Charolles : retour sur une journée au top !!

Le 2 août dernier, OPALIM s'est rendue à Charolles pour **le concours national du mouton Charollais**, accompagnée de quelques éleveurs. La diversité et le nombre d'animaux de qualité présents ont su séduire les éleveurs présents qui ont pu acheter librement les animaux qui correspondaient à leurs attentes.

Différentes ventes sont proposées :

- 1. Vente en case** (agneaux et antenais) pour des prix aux alentours de 550 € à 600 € en agneau
- 2. Aux enchères :**
 - Vente d'agneaux sortie de station en 2 catégories (animaux qualifiés RDM et RDC) pour un prix moyen de 840 € ;
 - Vente de 12 agneaux sélectionnés en ferme pour un prix moyen de 915 € ;
 - Vente de 3 agnelles prestiges pour un prix moyen de 1 000 €.



S.A.R.L. Betail 24
Commerce de Bestiaux
Spécialité Bovins

Coulonges
24800 CORGNAC-SUR-L'ISLE

Commerce :
Julien Cloarec - 06.71.01.81.82
Nicolas Desport - 07.71.91.44.44

Bureau :
Anne Cloarec - 05.53.62.84.37

**Achat - Vente - Export
Logistique - Conseil**

e-mail : cloarec@betail24.com

URGENT

**Recrute
CHAUFFEUR POIDS LOURDS**

plein temps - ou - mi-temps

Fort de cette bonne expérience, nous réitéreront ce déplacement en 2025 avec, on l'espère, un plus grand nombre d'éleveurs !
Un message vous sera envoyé en temps voulu.



Amélie JUDE





« Curage... Nettoyage ! Désinfection ? » : Comment assainir un bâtiment d'élevage ?

La rentrée des animaux n'aura lieu que dans quelques semaines, il est encore temps de penser à assainir les bâtiments !

En effet, la conduite d'élevage en bâtiment durant l'hiver est propice à la colonisation importante du milieu par des micro-organismes. Un équilibre entre les micro-organismes pathogènes et non pathogènes peut s'installer, permettant de limiter les maladies infectieuses. Lorsque la pression microbienne est trop importante ou face à un pathogène particulièrement virulent, cet équilibre peut se rompre, favorisant ainsi la survenue de pathologies diverses (diarrhées néonatales, « gros nombrils », coccidiose, etc...).

Il est alors important de procéder à un assainissement du/des bâtiment(s) avant la prochaine période hivernale : il ne sera jamais équivalent à une stérilisation (impossible à atteindre dans un milieu d'élevage), mais permettra néanmoins de diminuer de façon importante la quantité de microorganismes avant la rentrée des animaux.

Pour être efficace, un protocole d'assainissement comprend plusieurs étapes :

- Le curage ;
- Le nettoyage avec application d'un détergent, trempage puis rinçage ;
- La désinfection (non systématique) ;
- Le vide sanitaire.

L'application d'un désinfectant sans nettoyage préalable ne vous débarrassera pas des potentiels agents infectieux qui peuvent persister longtemps dans la matière organique.

(cf tableau : notons la persistance particulièrement longue des cryptosporidies et des coccidies dans le milieu extérieur)

Résistance dans le milieu extérieur des agents infectieux responsables de diarrhées néonatales chez les bovins

Virus	<i>Rotavirus, coronavirus</i>	Plusieurs mois
	<i>BVD (en présence de matières organiques)</i>	Plusieurs semaines
Bactéries	<i>Colibacilles</i>	Plusieurs mois
	<i>Clostridies</i>	Plusieurs années (spores)
	<i>Salmonelles</i>	Plusieurs mois
Parasites	<i>Cryptosporidies</i>	1 à 2 ans
	<i>Coccidies</i>	Plusieurs années
	<i>Ascaris</i>	Plusieurs années
	<i>Strongyloïdes</i>	Vit dans le milieu extérieur

Source : GDS de la Creuse

Tableau : Résistance des agents de diarrhées de veaux dans le milieu extérieur.

En effet, **le biofilm formé par les souillures constitue non seulement une barrière physique vis-à-vis des désinfectants pour les microbes qu'il renferme mais il inactive également bon nombre de désinfectants** sensibles aux matières organiques.

Les différentes étapes de l'assainissement :

Le curage :

Il devra être réalisé **le plus tôt possible après la sortie** des animaux ; le but étant de retirer mécaniquement un maximum de matières organiques. L'ensemble du matériel mobile sera évidemment évacué préalablement.

Il est important de noter qu'un curage seul ne permet pas de retirer la totalité de la **matière organique (fumier, matières fécales, sang) qui constitue un réservoir d'agents pathogènes** qui les utilisent pour se développer.

Le nettoyage :

Etape la plus souvent oubliée, elle est pourtant indispensable pour décoller toutes les souillures. Réalisée minutieusement, **elle permet d'éliminer 70 à 90% des germes.**

Le nettoyage est réalisé à l'aide d'un nettoyeur haute pression. L'application d'un détergent avec canon à mousse permet de **diminuer la quantité d'eau** utilisée et de **faciliter l'opération**, surtout en l'absence d'eau chaude (*un peu comme l'utilisation d'un produit « nettoyant vaisselle » pour faciliter le nettoyage du plat à gratin*).

L'application du détergent se fera sur toutes les surfaces murales, les sols bétonnés, les barrières et cornadis et les zones autour des abreuvoirs (*cf photo 1*). Un temps de contact (allant de quelques minutes à quelques heures en fonction des détergents) est préconisé afin de permettre aux substances détergentes de pénétrer dans les supports. A l'issue de ce temps, il faut procéder à un rinçage minutieux. L'utilisation du détergent permet un nettoyage plus complet et un gain de temps comparé à un nettoyage sans détergent (*cf photo 2*).



Photo 1 : application du détergent.



Photo 2 : rinçage des surfaces avec et sans détergent.

Il est conseillé de procéder au nettoyage des bâtiments tous les ans.

La désinfection :

Une fois le nettoyage effectué, il peut être préconisé une étape de désinfection notamment en cas de forte pression microbienne ou de pathologies récurrentes ou spécifiques (coccidiose ou cryptosporidiose).

Le but de cette étape est **d'éliminer tous les agents pathogènes restants**, non éliminés lors de l'étape du nettoyage. Elle doit avoir lieu juste après l'étape de nettoyage, sur surfaces encore humides (mais non ruisselantes) pour une meilleure efficacité sur les germes.

Elle nécessite l'utilisation de désinfectants homologués et adaptés aux pathologies de chaque élevage : attention, **dans le cas de coccidiose et de cryptosporidiose, seuls certains désinfectants sont actifs**. De même, veiller à respecter les taux de dilution préconisés pour une action adaptée.

La **désinfection des sols en terre battue** est discutable puisque le paillage lors de la rentrée des animaux en bâtiment permettra l'enfouissement des germes restants. Elle peut néanmoins être réalisée dans certains cas et sous certaines conditions (utilisation d'un désinfectant dont l'activité est peu altérée par la matière organique ou augmentation de la

dose pulvérisée). L'utilisation de chaux vive est quant à elle décriée en bâtiments d'élevage destiné aux ruminants à cause de son pouvoir très alcalinisant, favorisant le maintien et la multiplication des colibacilles, responsables de diarrhées néonatales.

Lors d'un protocole complet d'assainissement avec désinfection, un **réensemencement** avec des bactéries dites « positives » (non pathogènes) peut être envisagé afin d'éviter l'installation de bactéries pathogènes.

Le vide sanitaire :

Qu'il y ait eu une désinfection ou non, le vide sanitaire est une étape indispensable à l'assainissement du bâtiment grâce à l'assèchement du sol et des surfaces (l'humidité empêchant la réduction du microbisme). Un minimum de 15 jours de vide sanitaire est considéré comme suffisant pour un assèchement total des bâtiments mais plus la durée du vide sera longue, meilleure sera l'assainissement d'où l'intérêt d'un curage-nettoyage(-désinfection) le plus tôt possible après la mise à l'herbe.

Précautions :

Lors des étapes de nettoyage et de désinfection, il est important de se protéger avec un matériel adapté : gants, lunettes, bottes et si besoin combinaison et masque.

Désinsectisation et dératisation :

Des protocoles de désinsectisation des bâtiments peuvent également être mis en place notamment dans la gestion des mouches et des poux.

De même, l'assainissement passe aussi par la gestion des rongeurs : une dératisation peut être nécessaire pour garantir une hygiène et une propreté en bâtiment.

Enfin, pour éviter une recontamination du bâtiment, n'oublions pas les pédiluves (propres et avec un désinfectant adapté) à l'entrée de chaque bâtiment.

Marion AMIGOU



Bibliographie : GDS France et Farago, GDS Creuse, Lanxess.



**COMMERCE
de BESTIAUX
EXPORTATION**

**Ets Henri et Philippe
DUBOIS**

LES ALLOIS - LA GENEYTOUSE
87400 SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT

Philippe DUBOIS : 06.08.10.75.13
Jérôme MAUSSET : 06.14.18.83.37
Email : dubois.hp@wanadoo.fr

Un bâtiment réfléchi pour la santé et le confort de mes animaux, gage de performances.

En tant qu'éleveur, l'objectif de la construction d'un bâtiment destiné aux animaux est d'allier confort, santé et productivité. Cependant, il arrive parfois que l'ambiance au sein du bâtiment ne soit pas au rendez-vous et celle-ci détériorant l'état sanitaire général, ainsi que les performances techniques. Au final, un bâtiment mal pensé devient vite une contrainte plutôt qu'un avantage sur la ferme. De ce fait, nous vous conseillons de prendre le temps de réfléchir à la conception et à l'agencement du futur bâtiment d'élevage avant de démarrer le projet. Nous allons balayer rapidement plusieurs volets à étudier avant de se lancer, dont l'orientation des façades, le dimensionnement par rapport à l'agencement et le choix du bardage.

Définir la meilleure orientation

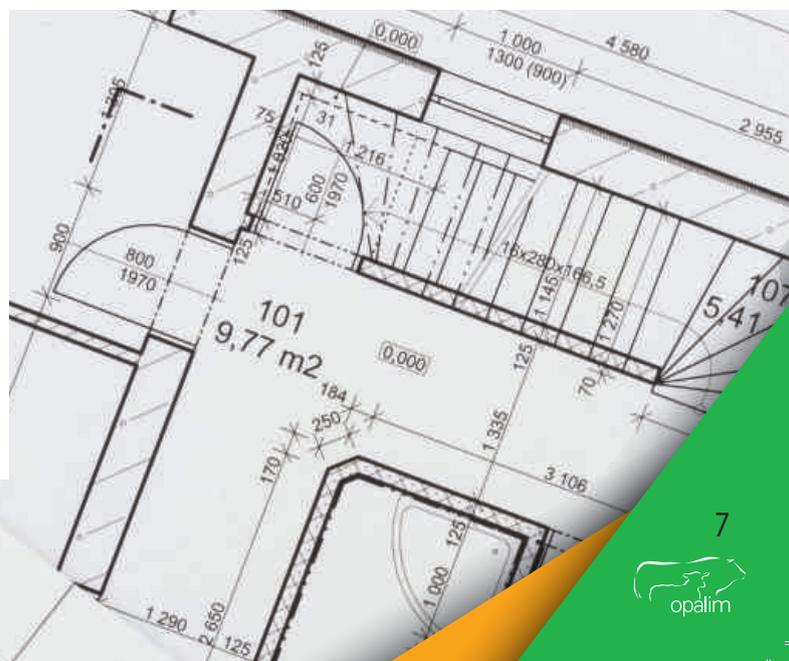


Tout d'abord, il faut établir la position du nouveau bâtiment sur le terrain. A l'aide d'une vue satellite, repérer les accès possibles et les bâtiments existants alentours. Eviter de l'implanter trop près de ces derniers car leur ventilation pourrait être perturbée.

Attention à ne pas transformer un bâtiment qui fonctionne bien en bâtiment à problème. Indiquer la direction des vents dominants et de la pluie. Cela permet d'identifier la façade qui sera la plus exposée aux intempéries. Repérer également l'Est (soleil levant) et l'Ouest (soleil couchant) car la trajectoire du soleil aura un impact sur la température au sein du bâtiment. En hiver, le soleil du matin est bénéfique pour sécher la litière et évacuer l'humidité de la nuit, sans pour autant réchauffer trop vite le bâtiment. Il est donc intéressant, par exemple, de placer les jeunes animaux sur le côté Est et le couloir d'alimentation sur le côté Ouest dans le cas d'une stabulation prévue pour faire naître. Il n'est cependant pas toujours possible de décider de l'orientation de son bâtiment (cas d'un photovoltaïque hôte ou d'un réaménagement de l'existant). Pas de panique, il est tout à fait possible d'obtenir une bonne ambiance en travaillant l'agencement et en choisissant le type de bardage adéquat.

Taille et agencement

Une fois le bâtiment positionné sur le terrain, il faut définir sa fonction pour ensuite déterminer ses dimensions et son agencement intérieur. Nous ne nous intéresserons dans cet article qu'aux bâtiments d'élevage. Prenons l'exemple d'un bâtiment destiné à accueillir des couples mères-veaux. Il y a plusieurs possibilités d'agencements en fonction de la période de vêlage (dedans ou dehors) et du système d'élevage (je complète les veaux ou non et avec quel fonctionnement : mélange fermier distribué à l'auge ou aliment dans le nourrisseur). Tous ces points sont à bien identifier car ils vont avoir un impact important sur le dimensionnement des différentes aires du bâtiment.





Quelques grands principes à avoir en tête, qui peuvent aiguiller la réflexion :

- Un bâtiment trop large est difficile à ventiler, il est conseillé de ne pas dépasser 20 mètres pour avoir une ventilation statique efficace.
- Il est fortement recommandé de ne pas mé-

langer les catégories d'animaux au sein d'un même bâtiment pour éviter les contaminations croisées. Par exemple, éviter le couloir central avec engraissement de taurillons à gauche et vaches avec leurs veaux à droite. Penser plutôt un bâtiment plus long et moins large avec couloir d'alimentation sur le long pan Ouest, travées de vaches puis travées d'engraissement sur le long pan Est, avec éventuellement une travée de fourrage entre les deux.

- Ne pas oublier de réserver un peu de surface pour la contention. Que ce soit pour manipuler les animaux lorsqu'ils rentrent et sortent ou bien pour la prophylaxie. La contention peut aussi s'avérer utile pour curer l'aire paillée en laissant les animaux à l'intérieur durant cette opération.

Voici quelques exemples d'aménagements intérieurs.

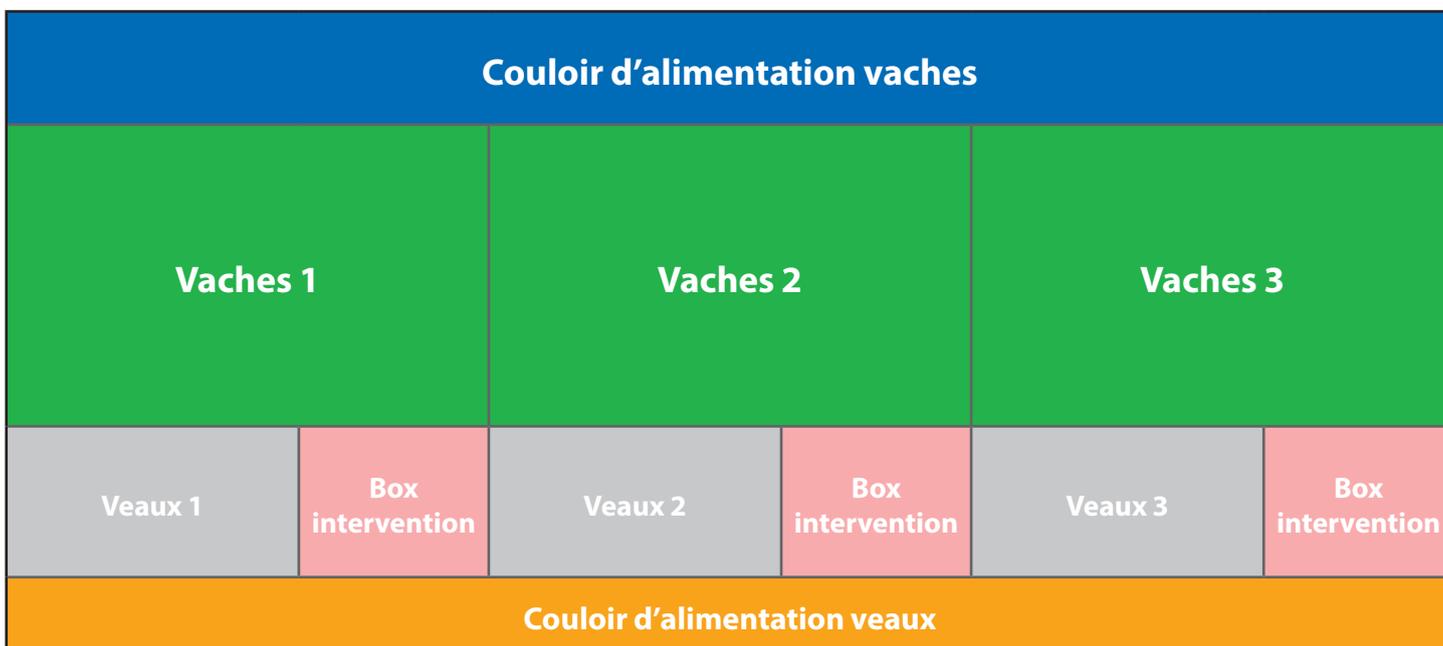


Schéma 1 : Bâtiment avec double couloir d'alimentation (vêlage d'automne)

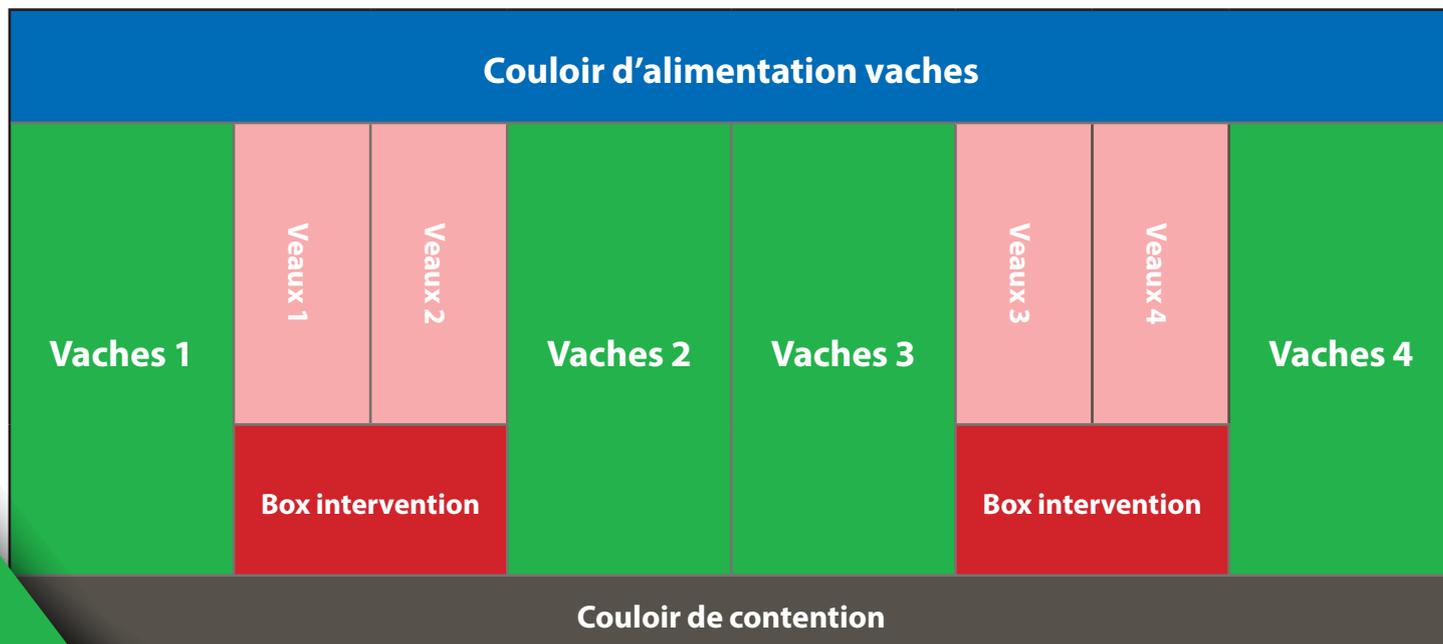


Schéma 2 : Bâtiment avec simple couloir d'alimentation (vêlage de printemps)

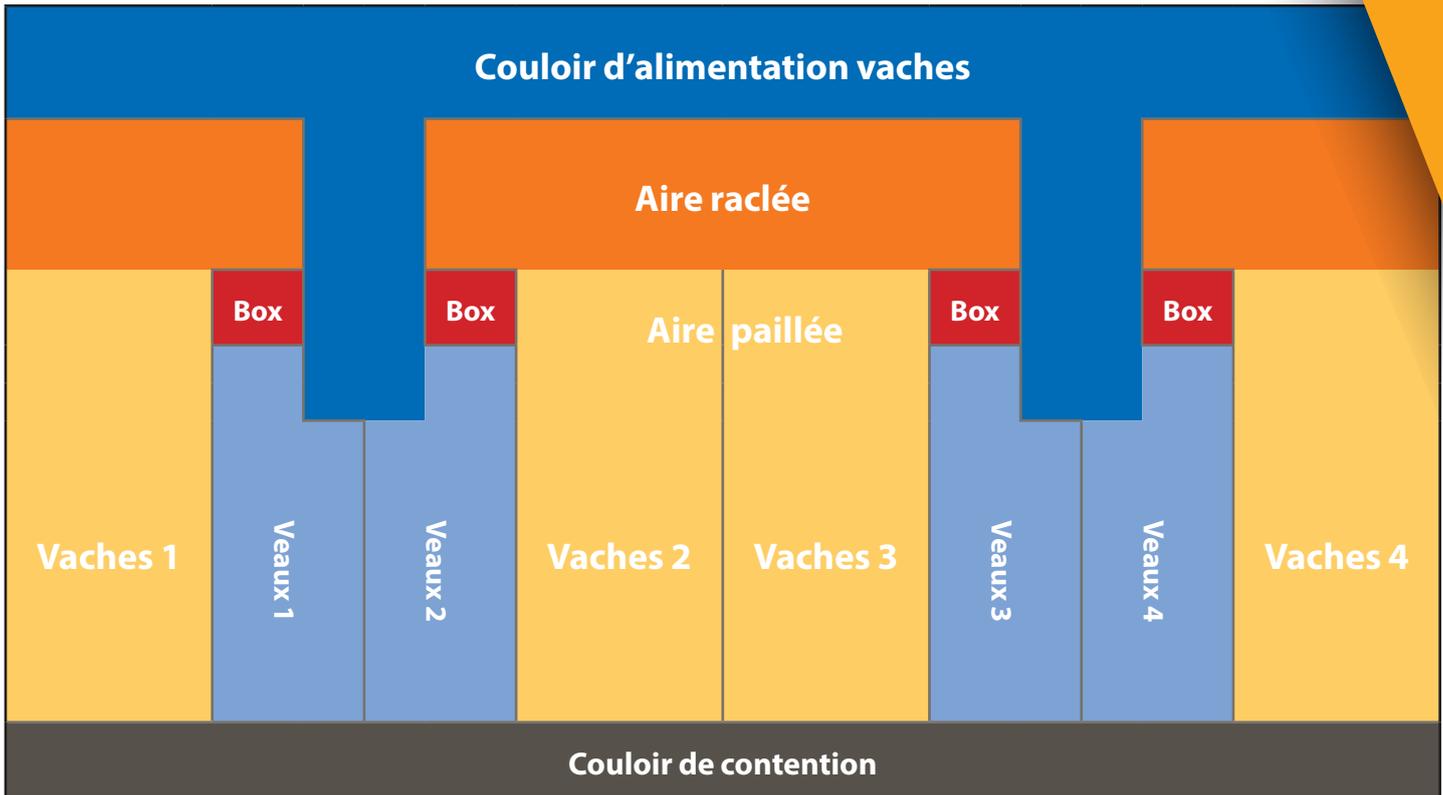


Schéma 3 : Bâtiment avec aire raclée et couloir intégré pour les cases à veaux

Choisir son bardage

La dernière étape est le choix du bardage le plus adapté en fonction de ce qu'il abrite. L'objectif d'un bardage pour un bâtiment d'élevage est de ventiler efficacement la litière et renouveler souvent l'air ambiant sans courants d'air et bien évidemment, d'empêcher l'eau de pénétrer dans le bâtiment. En fonction de l'exposition aux vents dominants (repérés à la première étape) du pan, il faut plus ou moins de surface d'ouverture. Chaque type de bardage possède son facteur de porosité (surface d'ouverture / surface totale) c'est-à-dire sa capacité à laisser passer l'air. Celui-ci permet d'obtenir un facteur d'aération qui donne la surface de bardage à poser

pour obtenir l'équivalent d'1 m² d'ouverture libre. La deuxième caractéristique d'un bardage est sa capacité brise vent. Elle est simple à appréhender, donnée en %, elle indique le rapport entre la vitesse du vent derrière le bardage et celle devant celui-ci. La valeur cible pour un bardage efficace est une porosité importante et une capacité brise vent de l'ordre de 70% pour l'engraissement à 85% pour des jeunes veaux. Le bardage est aussi un moyen d'éclairer le bâtiment. Pour ce qui est de la ventilation et de l'éclairage, il ne faut pas oublier d'associer le faitage qui fait sa part du travail ! Il existe une multitude de matériaux de conception différente pouvant servir pour barder : filet brise-vent, bâche, tôles pleines, tôles perforées, tôles persiennes, planches bois, murs béton.



Filet brise-vent



Bâche



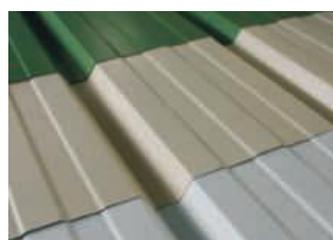
Bois clair-voie



Tôle perforée



Tôle persienne



Tôle pleine



Tôle translucide



Mur béton

Le dernier point à prendre en compte dans le choix d'un type de bardage est son rayonnement. C'est-à-dire sa capacité à transmettre le chaud et le froid. Par exemple, un mur béton ou une tôle seront rayonnants vers l'intérieur du bâtiment. Ils n'isolent pas du froid l'hiver et auront tendance à faire monter la température l'été, agissant comme un radiateur. La bâche ou le bardage bois sont quant à eux de bons isolants, ils n'absorbent pas non plus les rayons du soleil et ne restituent pas de chaleur dans le bâtiment. Les tôles translucides ont un facteur de rayonnement important. Elles sont intéressantes pour apporter de la lumière mais attention à ne pas trop en utiliser. Penser aux tôles persiennes qui ventilent comme des perforées mais qui sont beaucoup plus étanches à proximité des animaux. Les bardages

ajourés présentés ci-dessus sont performants mais ils nécessitent un nettoyage régulier, surtout si vous utilisez une pailleuse qui génère de la poussière. Enfin, dans un bâtiment existant bardé par des murs béton, il est facile de fixer des planches en bois horizontales côté intérieur pour améliorer l'isolation en hiver et diminuer le rayonnement estival.

En conclusion, prenez le temps de bien réfléchir à votre futur bâtiment d'élevage et n'hésitez pas à vous faire accompagner dans sa conception. OPALIM peut vous aider dans cette démarche, sollicitez votre technicien !

Guillaume THOMAS



Bâtiment ovin : quelques points à savoir avant de construire

La première question à se poser est : **à quoi va servir mon bâtiment ? est-ce un bâtiment d'élevage ou un bâtiment de stockage ? est-ce en premier lieu un bâtiment de production d'électricité ou non ?**

Car selon le type de bâtiment, les caractéristiques techniques ne sont pas les mêmes : hauteur, largeur, orientation... et la finalité d'ambiance bien différente à l'arrivée !

Les ovins craignent en numéro 1 l'humidité, en 2 les courants d'air et en troisième position seulement le froid.

Voici une liste non exhaustive des points à respecter pour obtenir une bonne ambiance :

- **La largeur d'une bergerie ne doit pas dépasser les 18m de large** pour que l'air entré sur le long pan puisse ressortir en face. Si le bâtiment fait plus de 20m de large, mettre des écailles sur le toit ; attention donc aux bâtiments photovoltaïques où les écailles ne peuvent pas être posées.
- **Les vents dominants doivent être perpendiculaires au long pan du bâtiment**, sauf pour les tunnels où l'aération se fait par le pignon, les vents doivent donc être parallèles. Pour connaître quels sont les vents dominants sur son exploitation, acheter une rose des vents sur météo France (moyenne des 10 dernières années, environ 50€) ou WindFinder (moins précis mais gratuit)
- **La faîtière doit être ouverte sur toute la longueur (pas en discontinue)**. Elle doit permettre un renouvellement d'air en 3min.
- **Si deux bâtiments doivent être côte à côte**, la distance entre les deux bâtiments doit être au minimum de 2x la hauteur du premier bâtiment.
- **Le calcul des entrées et sorties d'air doit être fait en fonction du nombre de brebis maximum** possible dans le bâtiment en respectant les normes d'aire de vie des brebis et agneaux.
- **Le volume d'air doit être de minimum 6m³/brebis avec agneau**, pouvant aller jusqu'à 10m³ pour des grands gabarits. Le volume d'air total du bâtiment ne doit pas dépasser 20% du volume optimal.
- **Pour le choix des parties ajourées**, il est bon de savoir qu'il est mieux de privilégier le bois ajouré ou le filet brise vent plutôt que la toile perforée.



**CHRISTIAN
DEBLOIS
et fils**

**COMMERCE DE BESTIAUX
ABATTEUR
BOVINS - OVINS**

87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
Tél. 05.55.76.08.87

Christophe DEBLOIS : 06.83.89.01.11
Laurent LACHAUD : 06.13.73.95.49
Email : christian.deblois@wanadoo.fr



Amélie JUDE



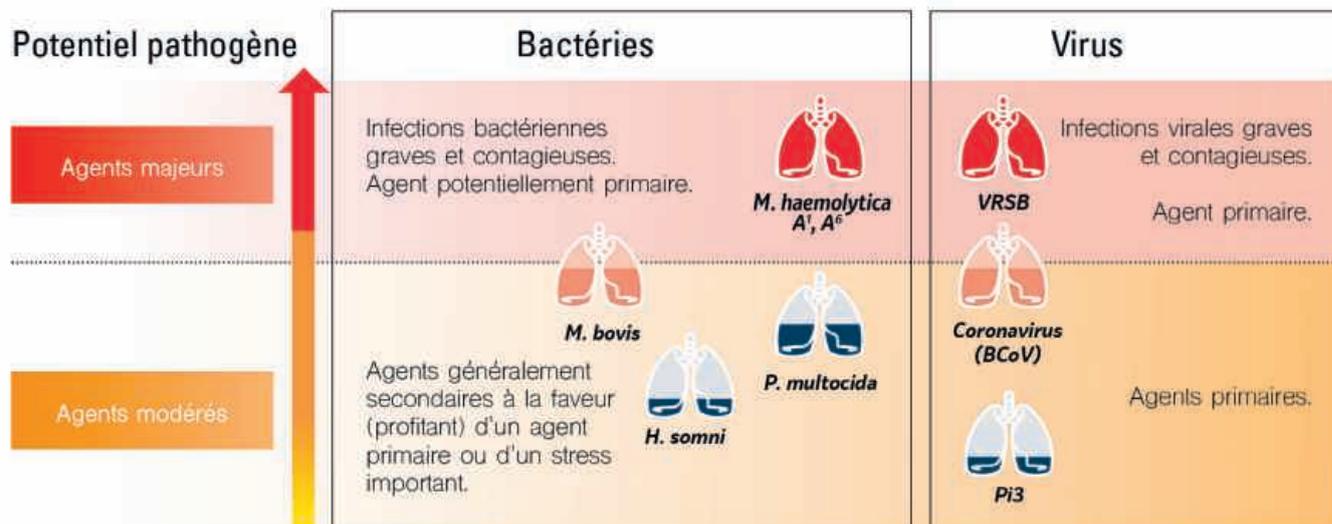


Maladies respiratoires : La 2^{ème} cause de mortalité chez les veaux non sevrés

Les maladies respiratoires sont la deuxième cause de mortalité après les diarrhées chez les veaux non sevrés¹. Chez les veaux qui survivent, la croissance et les performances de production sont fortement pénalisées ! Il en résulte des pertes économiques importantes à court, moyen et long terme pour l'élevage². La connaissance des agents responsables, des causes prédisposantes et des moyens de prévention permet de minimiser ces cas de pneumonies dans l'élevage.

A la fois des virus et des bactéries responsables !

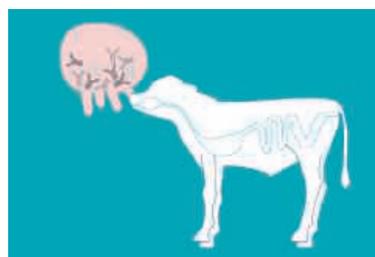
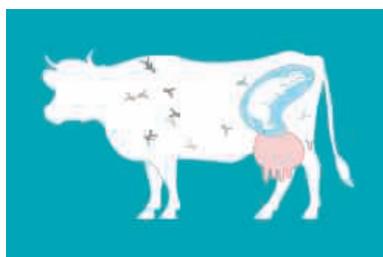
Les bronchopneumonies sont majoritairement causées par des virus et par des bactéries³, en synergie avec des facteurs environnementaux prédisposants.



La mauvaise gestion colostrale : 1^{ère} cause prédisposante !

Pour se défendre face aux contaminations microbiennes, le veau doit développer une immunité suffisante. Comme il ne dispose pas de défenses propres (à lui) à la naissance, il doit être protégé grâce à l'immunité dite passive, c'est-à-dire celle reçue de sa mère via le colostrum.

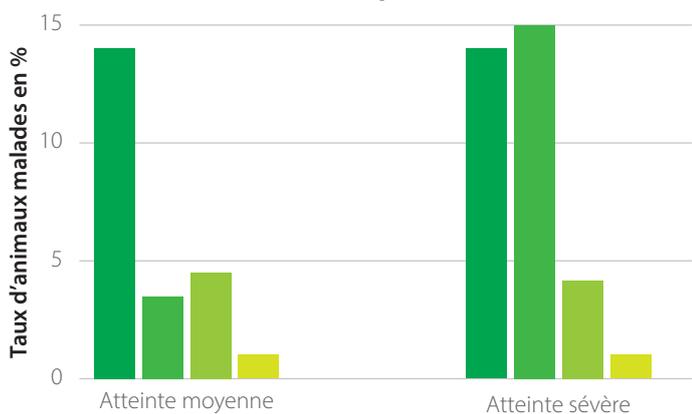
Les défenses de la mère ne protègent pas le veau *in utero* (barrière du placenta)



Le colostrum : le premier concentré des défenses de la mère pour le nouveau-né

Il est admis que lorsque la concentration sanguine en immunoglobulines (IgG) du veau est inférieure à 10g/l le transfert d'immunité est considéré insuffisant. Il est partiel entre 10 et 25g/l et complet et efficace au-delà de 25g/l⁴. Les risques de troubles respiratoires et de mortalité augmentent dans les premières semaines de vie si ce transfert d'anticorps via le colostrum s'avère insuffisant ou partiel⁵. A une concentration inférieure à 10g/l les signes observés en cas de maladie respiratoire sont plus graves.

Taux et intensité des maladies respiratoires en fonction du niveau de transfert d'immunité passive



*Pas de groupe « Atteinte légère » dans cet essai.

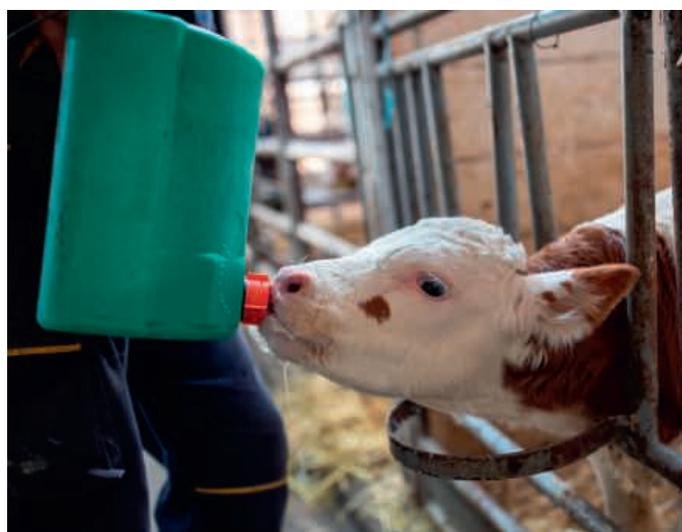
● groupe 1 : <5 g/L ● groupe 2 : <5 - 10 g/L
● groupe 3 : <10 - 15 g/L ● groupe 4 : >15 g/L

Source : Donovan, 1998

Concentration sanguine en immunoglobulines (IgG) du veau	Quantité du transfert d'immunité
inférieure à 10 g/l	insuffisant
entre 10 et 25 g/l	partiel
au-delà de 25 g/l	complet et efficace

Lombard, 2020

Pour garantir un transfert efficace d'anticorps, les quatre attributs clés de la prise colostrale [qualité, quantité, rapidité et propreté] doivent être respectés. De plus, le transfert d'immunité doit être contrôlé en mesurant le taux d'IgG dans le sang du veau.



COMMERCE DE BESTIAUX EXPORTATION

Ets WEBER S.A.S



Tél. bureau : 05 55 09 71 35 Fax 05 55 09 60 59

Sébastien LANGEVIN : 06 71 17 25 30
Pierre BUNISSET : 06 73 70 99 61
Benjamin BUNISSET : 07 88 51 40 35
Arnaud POUPARD : 06 37 46 11 60
Michel VIGNERON : 06 84 50 54 71

La règle anglaise des 5 Q

Rapidité Quickness	Dans les 2 à 6 heures après vêlage.
Qualité Quality	Colostrum contenant au moins 100g par litre d'immunoglobulines G (Ig G) soit au moins 27% Brix en lecture au réfractomètre
Quantité Quantity	En quantité suffisante soit 2L pour un colostrum à 27% Brix
Propreté sQueaky clean	Si collecte du colostrum pour drenchage du veau, elle doit être faite dans de bonnes conditions d'hygiène et distribution dans les 30 minutes après collecte avec du matériel propre et régulièrement désinfecté.
Contrôle Quantification	Contrôle du transfert d'immunité passive chez 20% des veaux, prélevés entre 2 et 5 jours d'âge (mesure sur serum) : > 85% des veaux avec une valeur Brix > 8,3%, correspondant à au moins 15 g/l d'IgG (ou bien > 55 g/l pour la mesure des protéines sériques). < 10% des veaux avec une valeur Bris < 8,1% (< 10 g/l IgG).

La mauvaise gestion colostrale : 1^{ère} cause prédisposante !

Mêmes immunisés, les veaux peuvent être malades si la charge microbienne est trop élevée, en lien avec une hygiène défaillante. Les caractéristiques du logement sont importantes : un défaut de ventilation, l'accumulation de gaz (ammoniac), de poussières et de micro-organismes (spores fongiques, virus, bactéries) sont autant de facteurs de nature à développer le risque de troubles pulmonaires⁶. L'ammoniac et la poussière peuvent atteindre les alvéoles pulmonaires et provoquer des irritations et des réactions inflammatoires. Les particules de poussière transportent les germes qui peuvent atteindre les tissus respiratoires et s'y multiplier. Le maintien de locaux propres et secs est donc essentiel pour réduire l'incidence des maladies respiratoires. De même une ventilation adéquate est requise pour réduire non seulement le nombre de bactéries dans l'air, mais également la concentration d'ammoniac. Attention cependant à différencier ventilation et courants d'air ; ces derniers entraînent un stress dû au froid.

Pour se défendre du froid les veaux ont besoin d'une alimentation enrichie et d'un logement disposant d'une surface sèche et bien isolée. La température recommandée pour les jeunes veaux est comprise entre 5 et 25°C (par grand froid, l'utilisation de lampe chauffante, voire de gilet peut être recommandée). La litière doit capter l'humidité et garder le corps au chaud. La paille offre une température de contact plus élevée par rapport à la sciure et au sable. La paille est également associée à des concentrations d'ammoniac (dans la litière) plus faible.

D'autres situations favorisent les bronchopneumonies

- Rassembler des animaux avec une différence d'âge de plus de 8 semaines au sein d'un même groupe : le risque de maladie respiratoire est multiplié⁷ par 4.
- Avoir déjà eu des épisodes de diarrhées : les veaux atteints de diarrhée avant 2 semaines d'âge sont davantage susceptibles de développer une maladie respiratoire⁸ que les veaux sains.

Prévenir et guérir précocement !

Des protocoles vaccinaux pour protéger les jeunes veaux contre les maladies respiratoires existent. Leur efficacité est largement démontrée.

En cas de déclaration de signes cliniques, un traitement médical approprié est justifié. Le traitement sera plus efficace si les signes cliniques sont détectés de façon précoce et qu'un traitement adapté est instauré rapidement. Les échecs de traitement ne sont pas rares lorsque le traitement est initié trop tardivement.

L'antibiothérapie n'a pas d'effet sur les infections virales. Elle est efficace uniquement contre les infections bactériennes primaires ou secondaires dues principalement à *Pasteurella*, *Mannheimia* et *Mycoplasma*. D'autres traitements complémentaires comme les anti-inflammatoires peuvent également être bénéfiques.

Des examens complémentaires de laboratoire peuvent s'avérer utiles pour affiner le diagnostic et cibler au mieux les traitements.

Repère utile !

Pour évaluer votre situation, sachez que les recommandations sont les suivantes :

- Moins de 15 % des veaux de l'élevage devraient être touchés par la maladie (morbidity).
- Le taux de mortalité devrait être inférieur à 5 %.

DES VACCINS À ADMINISTRER DÈS LA NAISSANCE



COLOSTRUM
• VACCINATION
dès la NAISSANCE
• PROTECTION
PRÉCOCE

Plus d'info : contacter votre Technicien de secteur

Bibliographie

- 1 Assié 2004, Wang 2018.
- 2 Dubrosky, 2018.
- 3 Pardon, 2020.
- 4 Lombard, 2020.
- 5 Donovan 1998, Furman-Fratczak 2011.
- 6 Bonnizi, 2022.
- 8 Maier, 2019.
- 7 Furman-Fratczak, 2011.

Pour en savoir plus vous pouvez contacter :
vetorural@msd.com

Actualités FCO et MHE

L'élevage fait face actuellement à une situation sanitaire inédite : la présence concomitante de 3 maladies vectorielles impactant fortement l'élevage de ruminants et en particulier les bovins et les ovins.

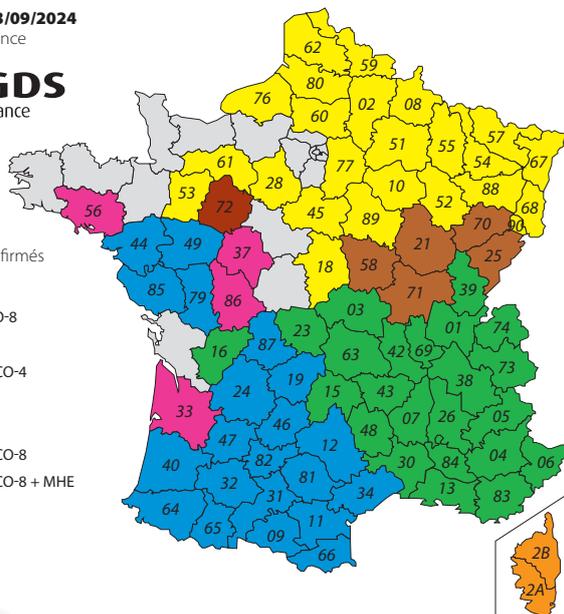
La FCO 3 et 8 ainsi que la MHE sont des maladies virales, toutes transmises par un moucheron de la famille des Culicoïdes : de petite taille, ce moucheron (uniquement la femelle) peut s'infecter lors d'un repas sanguin sur un animal porteur de ces virus et le reste toute sa vie. Elle peut alors transmettre ces virus à un autre animal lors d'un second repas. Ces maladies sont de ce fait « non contagieuses » : **deux animaux en contact direct ne peuvent se transmettre les virus en l'absence de piqûres de mouchérons ou par l'intermédiaire d'aiguilles** (veiller à l'utilisation d'aiguilles à usage unique lors du traitement de vos animaux présentant des signes cliniques évocateurs). Ce moucheron est particulièrement adapté au climat doux et humide de la région du Grand Quart Sud-Ouest de la France avec une période d'inactivité annuelle très réduite.

La dernière carte actualisée fait état de 3 « vagues » (cf carte ci-dessous) :

Données au 23/09/2024
Source : GDS France



Cas clinique confirmés



- La FCO 8 dont la nouvelle souche apparue dans le Massif Central en août 2023 est présente actuellement dans une très large moitié sud de la France.
- La FCO 3 dont les premiers cas ont été détectés à la Frontière avec la Belgique en août 2024 et qui affecte désormais le large quart nord-est.
- La MHE qui a progressé du Sud-Ouest de la France vers les départements de l'Ouest.

Les signes cliniques de ces 3 maladies sont similaires : abattement, anorexie, fièvre, congestion du mufler et des trayons, écoulement nasal avec croûtes, conjonctivites, salivation, problèmes locomoteurs avec boiteries et gonflements des articulations...

Concernant la FCO 8, ce sérotype est présent depuis plusieurs années en France et dans nos départements. Cependant, depuis août 2023, une nouvelle souche plus virulente a fait son apparition dans le Massif Central affectant préférentiellement **les ovins mais les bovins ne sont pas épargnés**. Une étude effectuée dans l'Aveyron fait état d'une morbidité (nombre d'animaux atteints) et d'une mortalité très variable en fonction des élevages : 1 à 40 % d'ovins atteints (pouvant aller jusqu'à 70 % chez les bovins) et une mortalité allant de 0 à 5% chez les bovins (pouvant aller jusqu'à 30% chez les ovins).

L'infection du fœtus pendant la gestation est possible, provoquant la naissance de veaux morts ou de veaux chétifs. Le virus de la FCO 8 peut également être transmis via la semence des taureaux et infecter les femelles. L'infection peut provoquer une infertilité chez les taureaux.

Même s'il s'agit d'une nouvelle souche, le sérotype 8 étant présent sur le territoire depuis plusieurs années, il ne fait pas état d'une zone régulée autour des foyers.

La FCO sérotype 3 était présent dans les pays frontaliers (Pays-Bas, Belgique et Allemagne) et il a été détecté pour la première fois en France en août dernier dans le département du Nord avec une multiplication rapide du nombre de foyers.

Elle affecte **les bovins et surtout les ovins** qui sont les plus sensibles. **La mortalité chez les ovins peut atteindre 10 à 40 % des cheptels.**

S'agissant d'un nouveau sérotype exotique en France, une zone régulée a été définie dans un rayon de 150 km autour des foyers et évolue au fur et à mesure de la propagation du virus.

Quant à la MHE (maladie hémorragique épizootique), il s'agit également d'un virus, de la même famille des Orbivirus que la FCO et elle affecte les **bovins** (les ovins y sont très peu sensibles). Les signes cliniques sont semblables à ceux provoqués par la FCO, d'où l'importance de réaliser des prélèvements sur les animaux suspects. Une zone régulée de 150 km a également été définie autour des foyers.

Tableau récapitulatif des FCO 8 et 3 et de la MHE en fonction des espèces

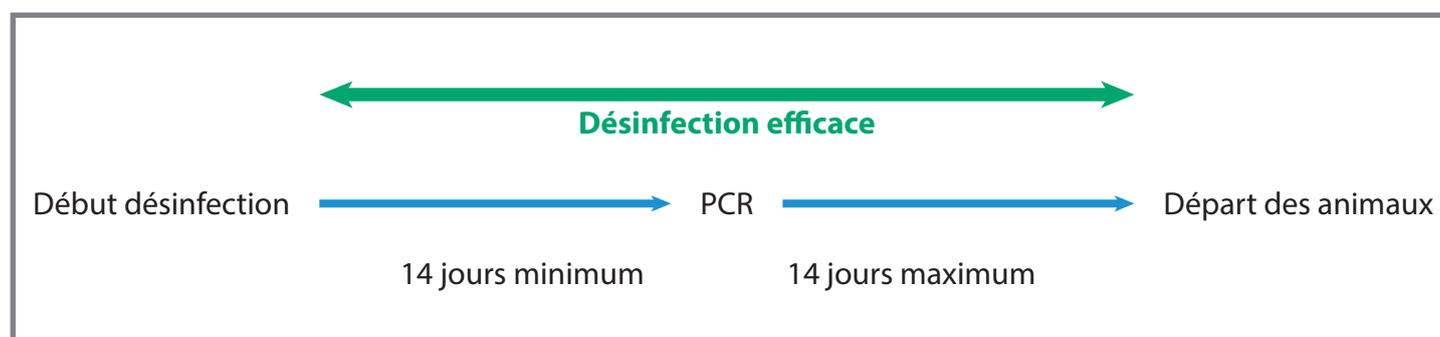
Espèce / Maladie	FCO 8	FCO 3	MHE
Bovins	Oui	Oui	Oui
Ovins	Oui +	Oui +	(Non)

Les adultes (bovins et ovins) semblent plus sensibles à ces 3 maladies que les jeunes, en particulier lors de défaut d'immunité.

Mouvements d'animaux :

(s'applique avec un protocole de vaccination et/ou des prises de sang selon les besoins de vos marchands)

En fonction des départements, des restrictions aux mouvements d'animaux en dehors des zones régulées s'appliquent avec des prises de sang « PCR négatives » associées à une désinsectisation des animaux selon le protocole ci-dessous :



Moyens de lutte :

- La lutte mécanique avec le retrait des fumiers et de la litière peut réduire le taux d'attaque des Culicoïdes mais ne suffit pas à maîtriser le risque d'infection.
- De même, le confinement des animaux en bâtiment (dans des bâtiments fermés) peut être utile surtout chez des animaux malades et virémiques mais ne suffit pas.
- La désinsectisation des bâtiments est illusoire,
- Celle des animaux avec des antiparasitaires externes a fait l'objet de très peu d'études. Leur rémanence étant très réduite (de quelques heures à quelques semaines selon les études) et leur efficacité sur la diminution des attaques de moucheron partielle, leur utilisation devrait être réservée dans le cas d'animaux présentant des symptômes évocateurs afin de limiter la propagation des vecteurs.
- La vaccination du cheptel reproducteur reste le meilleur moyen de lutte contre ces maladies vectorielles.

Marion AMIGOU 

BEAUVALLET PLAINEMAISON AQUITAINE PRÉSENTE

LES JOURNÉES

ORROUGE

LIMOUSINES

ANIMATIONS

CONCOURS

ENCHÈRES

10^e
ANNIVERSAIRE

19, 20 & 21
OCTOBRE 2024

→ ENTRÉE GRATUITE

Restauration
possible sur place

LIMOGES

CHAMP DE JUILLET
DE 10H À 18H30

   LES JOURNÉES LIMOUSINES



CONTACT
ACHETEURS

Secteur Corrèze et Haute Vienne > Jean-Noël DEFAYE > 06 88 07 66 06
Secteur Creuse et Haute Vienne > Valentin BORDE > 06 71 28 39 48
Secteur Charente > Julien CAILAUD > 06 71 28 98 63